



MAIRIE DE DAIX
21121

Tel. : 03 80 58 54 12
Fax : 03 80 55 33 38
Courriel : secretariat.mairie@daix.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAIX DU 08 SEPTEMBRE 2009

Étaient présents : Mme Dominique BEGIN-CLAUDET - Mme TAVIOT Christine – M. VUILLEMIN René – M. BRIONES Eric – M. MASSON François - M. MOUILLOT Jean-Marc - Mme AMACHER Françoise – M. ROUGEOT Stéphane - M. CHENIN Pascal - M. VIOLOT Michel – M. BRUGERE Didier – M. CORNUOT Claude – Mme GUILLAND Nathalie

Excusés : M. JOAQUIM Jean Manuel (pouvoir à M. MASSON François) - M. FORQUET Michel (pouvoir à Mme BEGIN-CLAUDET Dominique)

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal :

- fixe le régime indemnitaire des agents titulaires, stagiaires à temps complet ou non complet, à compter à compter de l'année 2009.
- approuve le rapport d'activité 2008 du syndicat d'électrification et de réseaux téléphoniques de Plombières lès Dijon.
- approuve la cession du chemin rural n°28, débutant au RD 971 sur une longueur de 650m environ, en direction du Prieuré de Bonvaux et, pour ce faire, invite Madame le Maire à mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer le chemin rural susvisé.
- décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Happy Daix pour l'année 2009.
- décide l'institution sur le territoire de la Commune de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles (cette taxe a été créée pour restituer aux Communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles, afin qu'elles puissent faire face aux coûts des équipements publics découlant de cette urbanisation).
- autorise Madame le Maire à procéder à la vente de la maison communale sise 44 rue d'Hauteville offerte à la location depuis janvier 2009 et qui ne trouve aucun preneur. Il considère en effet que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la Commune pourrait disposer à cet égard et que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal. Il sollicitera l'avis du service des domaines pour procéder à l'estimation de ce bien immobilier.
- approuve le plan de continuité d'action relatif à la pandémie grippale en vue d'anticiper le plus en amont possible les perturbations susceptibles d'affecter les services publics et porte à la connaissance des conseillers le plan de continuité d'action rédigé pour la Commune de Daix.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MASSON porte à la connaissance des élus la réglementation régissant l'élégage des propriétés privées.

Madame Le Maire donne lecture de la lettre de remerciements adressée par Monsieur le Maire de QUINCEY pour le don de mobilier scolaire effectué par notre Commune, l'école élémentaire de Daix ayant vu son mobilier intégralement renouvelé en 2007.

Madame Le Maire informe que :

- les travaux au carrefour de la RD971 et le chemin de la Ferme du Chêne sont terminés.
- les travaux de rénovation des courts de tennis ont débuté.
- les études confiées à TOPO SERVICES pour résoudre les problèmes d'eaux pluviales sont en cours et que les travaux d'amélioration pourraient débuter courant 2010.
- la Commune de Daix en partenariat avec le Football Club de Daix envisage une éventuelle mutualisation des charges relative à l'utilisation de ses installations, entre les Communes ayant des joueurs licenciés au FCD.